

DEPARTEMENT
DE SEINE ET MARNE
MAIRIE
DE

FONTAINS 

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le sept avril à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de monsieur Didier BALDY, Maire, sur convocation adressée, le 01 avril 2014.

Présents : M. Didier BALDY - M. Denis GRUBER - M. Bertrand AUBRY - Mme Karine SARTORI
Mme Aurore PREAUCHAT - M. Pierre MYTNIK - M. Franck CHEVALLIER
Mme Caroline PYDO - M. Philippe BERTRAND - Mme Muriel DANDICOL

Absente excusée : Mme Gisèle WALSER (pouvoir à Bertrand AUBRY)

Secrétaire de séance : Mme Caroline PYDO

➤ Désignation d'un secrétaire de séance.

DELEGATION CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Sur proposition de monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, Décide que sur 24 compétences, les 3ème, 11^{ème}, 19ème ne seront pas déléguées.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire est président de droit à toutes les commissions.

Le Conseil Municipal, procède à la constitution des commissions qui se détaillent comme suit :

☞ Travaux, routes, chemins : M. Denis GRUBER-Mme Karine SARTORI-M. Bertrand AUBRY
M. Pierre MYTNIK

☞ Finances : Mme Gisèle WALSER-Mme Karine SARTORI-M. Philippe BERTRAND-
Mme Caroline PYDO

☞ Appel d'offres titulaires : Mme Gisèle WALSER-M. Denis GRUBER-Mme Caroline PYDO
suppléants : M. Bertrand AUBRY-M. Philippe BERTRAND-Mme Karine SARTORI

☞ Urbanisme, environnement : M. Denis GRUBER- Mme Gisèle WALSER-M. Franck CHEVALLIER
Mme Aurore PREAUCHAT

☞ Loisirs, sports, fêtes : M. Didier BALDY-M. Denis GRUBER-Mme Gisèle WALSER-M. Bertrand
AUBRY-Mme Karine SARTORI-Mme Aurore PREAUCHAT-M. Pierre
MYTNIK-M. Franck CHEVALLIER-Mme Caroline PYDO-M. Philippe
BERTRAND-Mme Muriel DANDICOL

☞ CNAS : M. Didier BALDY délégué élu-Mme Christine DAVID déléguée agent

☞ Commission des Impôts directs : le Conseil doit présenter une liste de personnes au centre des finances publiques de Provins pour désignation.

☞ Commission de révision des listes électorales : Mme Sylvie LADADA déléguée du TGI de Melun et M. Michel BEAUMONT délégué de l'administration restent dans leur fonction.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

☞ Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la Chapelle-Rablais/Fontains.

Les délégués désignés sont : délégués titulaires : M. Denis GRUBER – M. Didier BALDY
M. Bertrand AUBRY

délégués suppléants : M. Pierre MYTNIK – Mme Gisèle WALSER

☞ Le syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin du Ru d'Ancoeur de Mormant.

Les délégués désignés sont : délégués titulaires : M. Bertrand AUBRY – M. Franck CHEVALLIER
délégué suppléant : Mme Gisèle WALSER

↳ Le syndicat mixte d'études et de programmation ALMONT BRIE CENTRALE.
Les délégués désignés sont : délégué titulaire : M. Pierre MYTNIK
délégué suppléant : M. Didier BALDY

↳ Le syndicat intercommunal pour le fonctionnement du collège de Nangis.
Les délégués désignés sont : délégués titulaires : Mme Aurore PREAUCHAT – M. Franck CHEVALLIER
délégués suppléants : Mme Karine SARTORI – Mme Caroline PYDO

↳ Le syndicat départemental des Energies de Seine-et-Marne.
Les délégués désignés sont : délégués titulaires : M. Denis GRUBERT – M. Didier BALDY
délégué suppléant : M. Philippe BERTRAND

↳ CCBN de Nangis : M. le Maire Didier BALDY et le 1^{er} Adjoint Denis GRUBER siègent de droit.

DESIGNATION DES REPRESENTANT DU CCAS

Le Maire, M. Didier BALDY président. Les quatre délégués désignés qui siègeront au sein du Conseil d'Administration sont : Mme Aurore PREAUCHAT – Mme Caroline PYDO
Mme Karine SARTORI – M. Franck CHEVALLIER

Nommés par Monsieur le Maire : Mme Josiane PYDO représentant une association de retraités
Mme Mylène HEITZMANN représentant une association familiale – Mme Cathy CASIER représentant une association de personnes handicapées – Mme Evelyne CHABOT représentant une association locale.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur Philippe BERTRAND est nommé correspond défense.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Monsieur Didier BALDY est nommé référent sécurité routière.

INDEMNITES DES ELUS

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L2123-20 et suivants, considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer le montant des indemnités du Maire et des Adjoints pour la durée du mandat comme suit : population de moins de 500 habitants, taux maximal de l'indice 1015 conformément au barème.

Le Maire 17 % soit 646.25 € brut mensuel

Les 1^{er} et 2^{ème} adjoints 6.60 % soit 250.90 € brut mensuel

INDEMNITE DU RECEVEUR PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une attribution d'indemnité au concours du receveur à la trésorerie de Nangis peut être allouée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, pour la durée du mandat,

Décide d'attribuer à Madame Valérie GROLLEAU, Receveur à la trésorerie de Nangis, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années. En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H50.

Le Maire,
Didier BALDY